



Attribution du Clou rouillé et du Guidon d'or par les usagers cyclistes

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette a tenu son assemblée générale annuelle le 16 avril à Clermont-Ferrand. Elle a décerné le Guidon d'or 2011 à Chambéry Métropole (Savoie) et le Clou rouillé 2011 à la ville de Saint-Avold (Moselle).

Chambéry Métropole (126 000 habitants) a reçu le Guidon d'or pour un partenariat exemplaire ayant abouti à la création d'une passerelle cyclo-piétonne sur le ruisseau de la Mère. L'idée est née du conseil municipal des jeunes de la commune de La Ravoire. La passerelle a été conçue et réalisée par les élèves de BTS construction métallique du lycée Monge. Chambéry Métropole a financé la passerelle et les pistes cyclables attenantes. Le nouvel itinéraire permet ainsi de rejoindre en toute sécurité le lycée du Granier, en évitant un carrefour dangereux et une route à forte circulation.

Le Clou rouillé revient à la ville de Saint-Avold (17 000 habitants) pour le non-respect de la loi LAURE, qui oblige à prendre en compte le vélo lors des nombreux aménagements de voiries réalisés dans tout le centre-ville, et le refus d'appliquer le décret du 30 juillet 2008 sur l'obligation de réaliser des doubles sens cyclables dans les zones 30. Au contraire, la mairie continue à adapter la ville à la voiture et pénalise de ce fait les déplacements à vélo. En centre-ville, il y a 2 000 places de parking pour les voitures contre 12 arceaux pour les vélos !



Saint-Avold

Espace cyclable rue des Moulins à St-Avold

Trois clous bien rouillés

On aurait pu les déclarer ex-aequo, mais il a fallu choisir. Si Saint-Avold a remporté haut la main le Clou rouillé décerné par la FUB en 2011, les participants à notre assemblée générale n'oublent pas pour autant la contre-performance de Lyon, arrivée bonne seconde, ni celle de Reims classée 3^e.

Reims où vient d'arriver le tramway, ce qui est en général l'occasion de refaire mieux qu'avant. Raté. Sur les 11,2 km de parcours de la ligne de tram, l'association Véloxygène n'a trouvé que 900 m de pistes cyclables. Et ailleurs en ville ça n'est pas mieux : pas d'aménagement cyclable sur les quatre ponts qui enjambent canal et autoroute, des bandes cyclables qui s'interrompent à l'approche des carrefours, une avenue dans le centre qui s'élargit à trois voies pour les voitures et rien pour les vélos (le long du tram, donc tout neuf), des voies de bus toujours interdites aux vélos. Le clou du spectacle : une piste cyclable qui passe brusquement de la chaussée au trottoir... dont la bordure n'est pas abaissée !

Et ça fait plus d'un an que le responsable de la voirie est venu le constater sur place avec l'association.

Dans sa réponse à la FUB, la commune en rajoute une couche en annonçant l'ouverture très proche de 45 doubles sens cyclables en zone 30 : il serait temps, c'est une mise

en conformité qui aurait dû être faite depuis juillet dernier. « Dialogue difficile avec la Mairie », note au passage Maryse Odet au nom de Véloxygène.

Lyon, qui se repose un peu sur la réputation de son Vélo'v, a mis à



Véloxygène Reims

l'écart 84 % du potentiel double sens cyclable en zone 30. La commune ne fait pas le même calcul en parlant de 50 %. Ce qui fait déjà beaucoup dans ce qui est peut-être la plus grande zone 30 d'Europe. Et c'est particulièrement sensible sur les pentes de la Croix-Rousse, avec les détours pentus que doit faire le cycliste pour contourner les sens interdits. Nicolas Igersheim, au nom de l'association La Ville à vélo, rappelle que son association a déposé

un recours gracieux dénonçant cette situation, puis un recours au tribunal administratif, sans aucune réaction du maire à ce jour. Un maire qui s'était engagé durant la campagne des municipales de 2008 à généraliser les doubles sens cyclables en zone 30 !

Saint-Avold remporte donc le Clou. La ville, souligne l'association SaintAvélo, a entrepris « des travaux lourds sur toute la voirie depuis 2005 dans le non respect des lois

LAURE et LOTI et des prescriptions du Code de la rue ». « Le maire adapte la ville à la voiture, pour la circulation comme pour le stationnement, et pénalise les déplacements à vélo », affirme l'association, qui pointe un « discours de développement durable » associé à une « politique résolument anti-cyclable ». Les doubles sens cyclables ? Il n'y en a pas un seul... La mairie n'a pas répondu à l'annonce de sa nomination pour le Clou rouillé.

Le guidon d'or à Chambéry

Il suffisait d'une passerelle pour tout changer. Et pour que **Chambéry Métropole** obtienne cette année le Guidon d'or attribué par la FUB.

Nous sommes sur la commune de La Ravoire, à l'est de Chambéry, où le conseil municipal des enfants avait suggéré la construction de cette passerelle pour vélos et piétons, au-dessus d'un petit cours d'eau, la Mère. Réalisée en collaboration avec la filière construction métallique du lycée Monge de Chambéry, cette passerelle d'une vingtaine de mètres de long sur trois mètres de large offre aux cyclistes un parcours moins dangereux, plus court et plus agréable, en particulier pour de nombreux élèves rejoignant le lycée technique Granier. Le reste du parcours se faisant sur pistes cyclables ou dans un environnement résidentiel plutôt tranquille.

Pose comprise, cette petite passerelle qui rend déjà de grands services

aura coûté environ 80 000 €.

L'AG de la FUB a de loin préféré cette candidature, présentée par l'association Roue libre de Chambéry, à celle proposée par Vélocité Avranches

autour du projet de train + vélo à proximité du Mont Saint-Michel.

FUB



Roue Libre - Chambéry

Passerelle cyclo-piétonne sur le ruisseau de la Mère à Chambéry



APPUI & SUPPORTS CYCLES

Documentation et tarif sur demande.

www.parcvelo.com

Tel : 01 40 84 92 85 - email : veloparc@sfr.fr - 92240 Malakoff **Charte Qualité 2011 CMA 92**

